Atlas Contrôle

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Rapport N° 223.536-5.740 - Original

BELAC 663 - INSP

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

Lieu du contrôle: RUE DE l'ETANG 9, 6010 Couillet

Type de contrôle: Contrôle Périodique (6.5)

Date du contrôle:	Prochaine visite avant le:	Agent-visiteur:
03/07/2026	03/07/2027	Bryan Leveugle

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	
Adresse	
Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire	
Nom	
Adresse	RUE DE l'ETANG 9, 6010 Couillet
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE DE l'ETANG 9, 6010 Couillet
Numéro de Compteur (Jour)	
Numéro de Compteur (Nuit)	-
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	ORES (Hainaut Électricité)
Type de Bâtiment	Maison
Code EAN	N.C

Atlas contrôle ASBL
Organisme de contrôle agréé
Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek
Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be
TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Contrôle Périodique (6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	Avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	VFVB 4X10
Tension de Service	2 x 230 V
Protection Générale	40A 2P
Protection Maximale	40A 2P
Nombre de Tableaux	3
Prise de Terre	Piquet de Terre
Résistance de Dispersion	12 Ω
Isolement	0,01 MΩ
Description de l'Installation	TD1 1 différentiel 300mA 40A 2P TYPE A 1 différentiel 30mA 4P 2P TYPE A 7 disjoncteur C16A 2P 2,5mm2 4 disjoncteur C20A 2P 2,5mm2 TD2 1 différentiel 30mA 40A 2P TYPE A 11 disjocnteur C16A 2P 2,5mm2 1 disjoncteur C32 2P 2,5mm2 TD3 1 différentiel 30mA 40A 2P 1 disjoncteur C40A 2P 6mm2

Différentiel(s)

Description	Type	Calibre	Sensibilité
A-40A-300mA	A	40 A	300 mA
A-30mA-40A	A	40 A	30 mA

Contrôles et essai

Équipement de test:	FLK-TI-017 / 5786042
Schémas/Plans	NOK
Liaisons Équipotentielles	NOK
Test BP du DDR (ΔIn)	NOK
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔIn)	NOK
Contrôle de l'État	NOK
Raccordements	NOK
Matériel Fixe	NOK
Protection Contre les Contacts Directs	NOK
Protection Contre les Contacts Indirects	NOK
Protection Contre les Surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	NOK

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Coffret(s) électrique		
201	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	L1 3.1.3.3
204	(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
207	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
208	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
210	Réaliser et/ou compléter le repérage avec lettres pour les circuits initiaux et des chiffres pour le positionnement dans les circuits initiaux.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
211a	La section des pontages du câblage interne ou des peignes de raccordement dans le tableau n'est pas adaptée au dispositif de protection contre les surintensités placé en amont.	L1:4.4.1.5;L1:4.4.1.1.;L1:4.4.1.2.
218	L'introduction des câbles dans le tableau doit être réalisée selon les règles de l'art.	L1 1.4
211	Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval.	(L1: 4.4.1.1.; 4.4.1.5.; 4.4.3.2.; L3:4.4.1.1.;4.4.1.5.;4.4.4.2.)
Mesures et tests		
304	La valeur de la résistance d'isolement, mesurée sous les tensions d'essai, doit être, pour chaque circuit, les appareils consommateurs déconnectés, au moins égale à 1000 fois la valeur en V de la tension d'essai (minimum 0,5 MΩ pour une tension d'essai de 500 V).	L1 6.4.5.1.
Mise à la terre		
411	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3:&5.4.3.5.
Protection surintensité		
605a	Les disjoncteurs (sauf les disjoncteurs à broches) ne sont pas de classe 3.	L1 8.2.1.3 ; 8.2.2.3
Installation		
703	Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés.	L1 5.2.6

Code	Libellé	Paragraphe
716	Prévoyez des matériaux dans des locaux habituels dont les enveloppes ont le degré de protection (IP) est au moins IP2X (IPXX-B) et pour des locaux publics au moins le degré de protection IP4X (IPXX-D).	L1: 5.1.4.; 4.2.2.3.; 4.2.2.2.
714	Le matériel électrique fondu, brûlé ou cassé doit être remplacé et la cause doit être recherché et résolu.	L1 1.4
710	Remplacer les prises avec contact de terre latérale (Schuco).	L1 5.3.5.2
Canalisations		
808	Les conducteurs de type VOB doivent être posés dans des conduits appropriés.	L1: 5.2.9.3.; L1:5.2.9.6.
811	Les conducteurs souples doivent être munit d'embouts sertis ou d'un autre système équivalent.	L1 5.3.5.1
807	Lorsque l'on utilise des câbles de type F1/Eca, ils ne doivent pas être placés en faisceau.	L1:5.2.7;5.2.7.2
Salle de bain		
4007	Les volumes de sécurité de la salle de bain n'ont pas été respectés.	L1:7.1.4.

Remarques

Code	Libellé
1. Installation domestique	
RDE4	Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.
RDE6	Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
RDE7	L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.
RDE10	Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.
RDE11	Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.
RDE14	Au moins trois exemplaires des schémas de l'installation électrique doivent être présents.
RDE44	Il est possible que des infractions supplémentaires soient constatées lors d'un prochain contrôle.
RDE15	L'unité est meublée au moment du contrôle.
RDE39	Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel de l'installation électrique doivent être testés de façon périodique (par exemple mensuellement) à l'aide d'un bouton test (voir les instructions du fabricant).

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 03/07/2027. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Bryan Leveugle

Atlas Contrôle .
Bryan Leveugle
02/726.64.04
www.atlascontrole.be
TVA : BE 0732.536.476
663-INSP

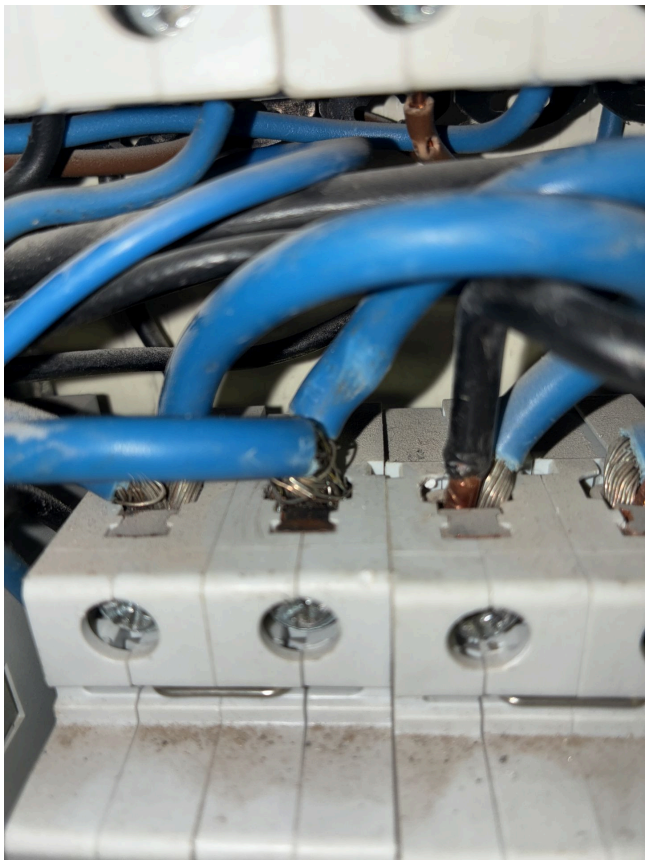
Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

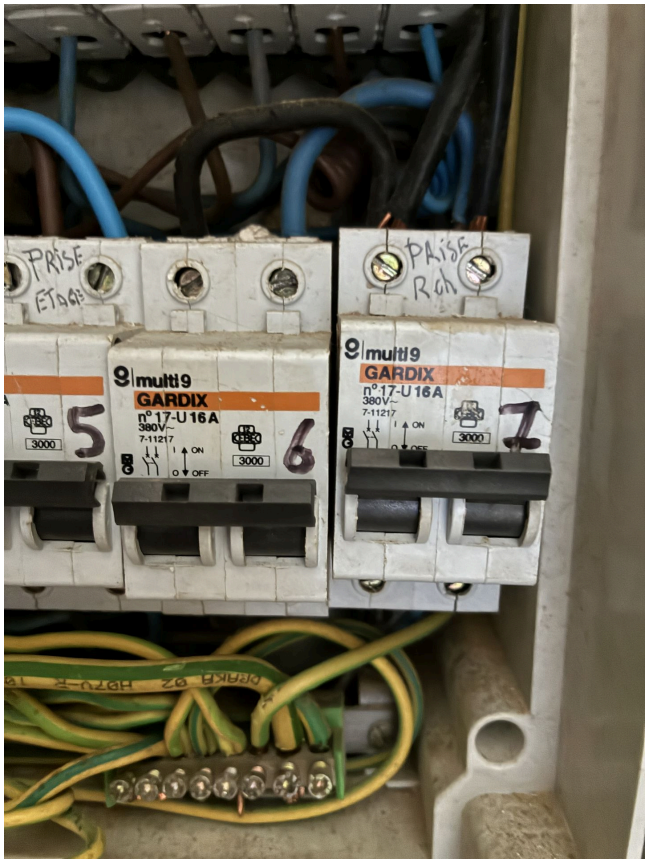
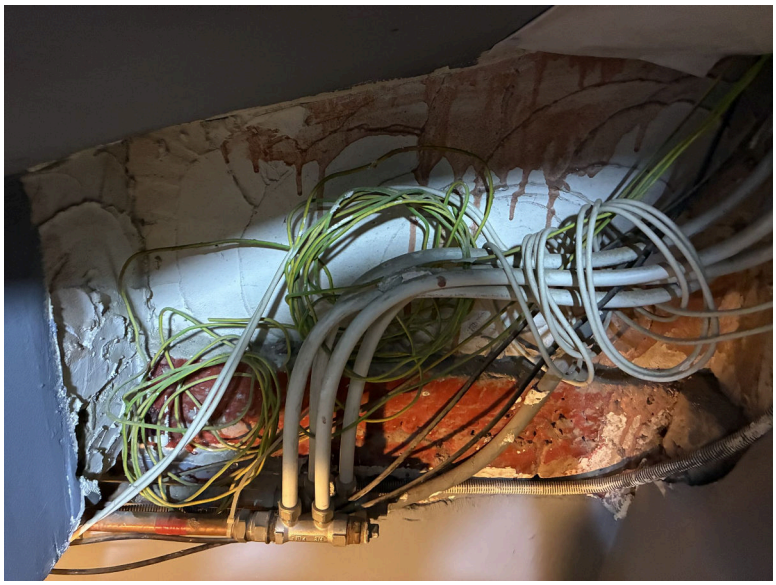
L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	

Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	

Libellé	Photo
Infraction	

Libellé	Photo
Infraction	